

Département de la Haute-Vienne

❖ Commune de DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers :	
<i>en exercice</i>	: 10
<i>présents</i>	: 6
<i>représentés</i>	: 1
<i>votants</i>	: 7
<i>Pour</i>	: 7
<i>Contre</i>	: 0
<i>Abstentions</i>	: 0

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le dix neuf novembre deux mil vingt quatre à 20h30, suivant convocation en date du douze novembre deux mil vingt quatre, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr BREUX Sylvain, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr MONTHEIL Jean Pierre, Mr CHARIAL Nicolas

Membres excusés ayant donné pouvoir : Mr VERHELST Eduard à Mr BOUTY Serge

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : Mme BELLET Béatrice, Mme CYRILLE D'HOOP Aurore, Mr LEROUSSEAUD Sébastien

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 novembre 2024

Secrétaire de séance : Mr CHARIAL Nicolas

Délibération 2024/061 en date du 19 novembre 2024

Demande de participation dans le cadre d'un voyage scolaire à l'étranger et un séjour linguistique et culturel pour

Madame le Maire informe le conseil que le collège d'Eymoutiers a envoyé un courrier en date du 2 octobre 2024 pour informer la commune des participations de un séjour linguistique et culturel comme indiqué ci-dessous :

- Voyage linguistique et culturel en Espagne à Barcelone en Catalogne du 13 au 18 mai 2024. Reste à charge par famille : 315 €.

Le collège demande si la commune souhaite participer financièrement.

Madame le Maire rappelle que la commune a pour habitude de participer au financement de voyage scolaire pour les enfants résidant à Domsps.

A l'unanimité le conseil municipal décide :

- D'accorder une participation financière de 100 € par enfant dans le cadre du voyage scolaire de
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous documents relatifs à cette participation.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception en préfecture Pour extrait conforme.
087-218705804-20241119-D2024-061-DE
En Mairie le 19 novembre 2024
Date de télétransmission : 20/11/2024
Date de réception préfecture : 20/11/2024

